

 <h2 style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 28 juin 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<h3>Réhabilitation de la toiture du CS G.Taiclet – Demande de subvention DETR 2022</h3>	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 076	
En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 7 Absents : 2 Excusés : 2 Nombre de votants : 33	<p>Le vingt-huit juin de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Bresson, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.</p> <p>Le Conseil Communautaire nomme Loïc LABORIE secrétaire de séance.</p>

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Loïc LABORIE	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH (absent)
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	A		Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	EXCUSE		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Jacques DESHAYES	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Le centre culturel G. Taiclet situé Place du 8 Mai, à Luxeuil-les-Bains est un bâtiment de type ERP, il est classé 3ème catégorie (301 à 700 personnes). - Catégorie L : salle de spectacle et de réunions - Catégorie P : salle de danse - Catégorie W : locaux à usage de bureau.

Bien qu'ayant bénéficié d'une rénovation de la toiture dans les années 2000, aucune réhabilitation majeure n'a jamais été entreprise sur ce bâtiment depuis sa construction dans les années 1970. L'opération consiste donc à sécuriser le bâtiment en rénovant la toiture tout en veillant à la performance énergétique.

Il convient également de relever que la ville de Luxeuil-les-Bains dispose d'un grand nombre de bâtiments classés monuments historiques. Selon la nature des travaux envisagés, l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera exigé.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU		Envoyé en préfecture le 06/07/2022 Reçu en préfecture le 06/07/2022 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU		28 JUIN 2022	
Objet	Réhabilitation de la toiture du CS G.Taiclet – Demande de subvention DETR 2022		Délibération n°2022	076
			Page 2 sur 3	

Les mesures consistent à une rénovation lourde avec mise aux normes thermique de la toiture plate et de la toiture supérieure.

Toiture supérieure :

Dépose des installations électriques, du complexe d'étanchéité existant ainsi que les relevés d'étanchéités bitumineux, des couvertines, des exutoires.

Pose de :

- L'isolation thermique ép. 100 mm R sup. ou égal 6,
- D'un complexe d'étanchéité sur l'intégralité de la toiture des relevés d'étanchéité ;
- Des couvertines en acier laqué RAL standard ;
- Des deux exutoires de fumées ;
- Garde-corps en aluminium de type autoportant ;

Toiture inférieure :

Dépose de la protection lourde ; Du complexe d'étanchéité existant ainsi que les relevés d'étanchéités bitumineux ; De l'isolation thermique ; Du pare-vapeur ; Les couvertines des acrotères et autres solins



Pose de :

- Du pare-vapeur type « ELASTOPHENE FLAM 25 » ;
- De l'isolation thermique ép. 100 mm R sup. ou égal 4,5 ;
- Complexe d'étanchéité bicouche élastomère sous protection lourde sur l'intégralité de la toiture ;
- Des relevés d'étanchéité ;
- De protection lourde gravillons lavés roulés épaisseur minimum de 5 cm ;
- Des couvertines en acier laqué RAL standard
- Garde-corps en aluminium de type autoportant ;
- D'une échelle à crinoline ;
- L'échelle à crinoline permettra l'accès à la toiture supérieure depuis la toiture inférieure. La hauteur à franchir est d'environ 5 m.

Plan de financement :

Dépenses	
Nature de la prestation	Montant HT
Travaux	82 730 €
TOTAL	82 730 €

Recettes	
Partenaires	Montant
DETR 2022 (50%)	41 365 €
Autofinancement	41 365 €
TOTAL	82 730 €

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 06/07/2022 Reçu en préfecture le 06/07/2022 Affiché le  ID : 070-247000755-20220628-D2022_076-DE	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022			
Objet	Réhabilitation de la toiture du CS G.Taiclet – Demande de subvention DETR 2022		Délibération n°2022	076
			Page 3 sur 3	

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire

- **CONFIRME** le montage technique et le plan de financement de l'opération « Réhabilitation de la toiture du CS G.Taiclet tel que présenté ci-dessus ;
- **DÉCIDE** de solliciter l'Etat pour le versement d'une subvention au titre de la programmation DETR 2022 ;
- **DÉCIDE** de solliciter toute autre subvention nécessaire à la bonne réalisation de ce projet ;
- **DÉCIDE** de compenser par l'autofinancement un éventuel retrait ou diminution de la subvention de l'un des cofinanceurs du projet ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

